

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 16 janvier 2026

Délibération n° SMAP74-2026-001

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Avis de Publication

Monsieur le Président du Comité Syndical de Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie certifie que :

- le registre des délibérations RCS-SMAP74-2026-01 de la séance du Comité Syndical du 16 janvier 2026 (délibération n° SMAP74-2026-001) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr

Il est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20 sans limitation de durée.

- **la délibération de cette séance a été transmise en Préfecture le 27 janvier 2026 et est exécutoire à compter du 28 janvier 2026**, date de publication sur internet.

La délibération publiée dans ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 28-01-2026 : RCS-SMAP74-2026-01 – Registre des délibérations du Comité Syndical du 16 janvier 2026
- 21-01-2026 : PVCS-SMAP74-2025-05 – Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 17 novembre 2025
- 28-11-2025 : RCS-SMAP74-2025-04 - Registre des délibérations du Comité Syndical du 17 novembre 2025

*Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage de la Mairie de
Saint-Pierre-en-Faucigny – 1 place de la Mairie
74807 Saint-Pierre-en-Faucigny et sur le site internet du Conseil départemental
(www.hautesavoie.fr)*

Fait à Annecy,
le 28 janvier 2026

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Abattoir Public de Haute-Savoie,
Le Responsable du Secrétariat des Séances,

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Séance du 16 janvier 2026

Délibération n° SMAP74-2026-001

Délibération N°	Objet
------------------------	--------------

SMAP74-2026-001	Approbation du Budget Primitif 2026
-----------------	-------------------------------------

Séance du 16 janvier 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, dûment convoqué le 31 décembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique, dans la Salle du Conseil de la Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny le 16 janvier de l'an deux mille vingt-six à 11h30, sous la Présidence de M. Marin GAILLARD.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurée par M. David RATSIMBA.

Sont présents :

Mme Frédéric LARDET, MM. Olivier BARRAS, Yves CHEMINAL, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, MM. François RAVOIRE, Jean-Marc BOUCHET, Gérard FOURNIER-BIDOZ, **Vice-Présidents**

M. Martial SADDIER, Mme Fabienne DULIEGE, M. Lionel TARDY, Mmes Josette CHARVIER, Monique PIMONOW, MM. Christian ANSELME, David RATSIMBA, Michel MERMIN, William CHALENÇON, Gilles PEGUET, Marc PAGET, Yvan SONNERAT, Emmanuel BOGILLOT, **Titulaires**

MM. François DAVIET, Patrice DOMPMARTIN, **Suppléants**

Absents représentés :

MM. Jean-Philippe MAS, Olivier JACQUIER

Absents excusés :

M. Joël BAUD-GRASSET, Mmes Magali MUGNIER, Nicole BLOC, Odile CERIATI-MAURIS, MM. Jean-Claude TERRIER, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Jean-Luc SOULAT, Régis BENED, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Max MEYNET-CORDONNIER



Délégations de vote :

M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 16 JANVIER 2026

n° SMAP74-2026-001

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, dûment convoqué le 31 décembre 2025, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny sous la présidence de :

M. Marin Gaillard, Président du Syndicat

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme Frédéric LARDET, MM. Olivier BARRAS, Yves CHEMINAL, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, MM. François RAVOIRE, Jean-Marc BOUCHET, Gérard FOURNIER-BIDOZ
Autres membres :	<p>Titulaires M. Martial SADDIER, Mme Fabienne DULIEGE, M. Lionel TARDY, Mmes Josette CHARVIER, Monique PIMONOW, MM. Christian ANSELME, David RATSIMBA, Michel MERMIN, William CHALENÇON, Gilles PEGUET, Marc PAGET, Yvan SONNERAT, Emmanuel BOGILLOT</p> <p>Suppléants MM. François DAVIET, Patrice DOMPMARTIN</p>
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. Olivier BARRAS	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. Joël BAUD-GRASSET, Mmes Magali MUGNIER, Nicole BLOC, Odile CERIATI-MAURIS, MM. Jean-Claude TERRIER, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Jean-Luc SOULAT, Régis BENED, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Max MEYNET-CORDONNIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	35	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	23	Voix Pour	25
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	2 / 10	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	25	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-0040 du 10 juillet 2025 portant création du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de la Haute-Savoie ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n° SMAP74-2025-012 approuvant le règlement budgétaire et financier et son annexe ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 17 novembre 2025 ;

Vu la délibération n° SMAP74-2025-016 du 17 novembre 2025 approuvant le transfert des études préliminaires et des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et fixant les modalités de rachat par le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

Les visas ci-avant ayant été exposés, M. le Président expose que le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie (SMAP74) a pour objet la construction et l'exploitation d'un abattoir public départemental performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2 000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

M. le Président propose un Budget Primitif (BP) 2026 respectueux des équilibres financiers et du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 novembre 2025.

M. le Président rappelle que le présent budget est voté selon la nomenclature M4 au niveau du chapitre, par nature, pour les deux sections investissement et fonctionnement. Cette modalité de vote permet de réguler les dépenses à l'intérieur d'un même chapitre. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

Les propositions du Budget Primitif 2026 s'établissent de la manière suivante :

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	Réelles et Mixtes	Ordre	Total	Réelles et Mixtes	Ordre	Total
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 238 019	0	2 238 019	2 238 019	0	2 238 019
SECTION D'EXPLOITATION	139 500	0	139 500	139 500	0	139 500
BUDGET TOTAL	2 377 519	0	2 377 519	2 377 519	0	2 377 519

Elles se décomposent ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **RECETTES pour un montant de.....2 238 019,00 €**
- 13 Subventions et contributions.....2 238 019,00 €

La participation à la section d'investissement des membres est précisée dans les statuts. Pour le budget 2026 la répartition est la suivante :

- Département.....	1 790 415,20 €
- EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et Communes *.....	447 603,80 €
- CA* Grand Annecy.....	116 394,93 €
- CA Thonon Agglomération.....	52 698,36 €
- CA Annemasse Agglo.....	51 392,58 €
- CC* Pays d'Evian Vallée d'Abondance.....	30 046,21 €
- CC Cluses-Arve et Montagnes	28 778,61 €
- CC Genevois	26 741,27 €
- CC Rumilly Terre de Savoie.....	17 793,29 €
- CC Vallées de Thônes.....	16 653,64 €
- CC du Pays Rochois	15 881,32 €
- CC du Haut-Chablais.....	15 356,12 €
- CC des Montagnes du Giffre	11 521,35 €
- CC 4 Rivières	11 404,75 €
- CC Arve Salève.....	11 098,82 €
- CC Usses et Rhône.....	9 859,08 €
- CC de Cruseilles	9 392,18 €
- CC des Sources du Lac d'Annecy.....	8 776,18 €
- CC de Fier et Usses.....	8 692,60 €
- CC de La Vallée Verte.....	5 122,49 €

*Répartition calculée sur la base du recensement de la population DGF connu fin 2025.

*CA (Communauté d'Agglomération).

*CC (Communauté de Communes).

• DEPENSES pour un montant de.....	2 238 019,00 €
- 20 Immobilisations corporelles.....	699 340,00 €
- 21 Immobilisations incorporelles.....	510 000,00 €
- 23 Immobilisations en cours	1 028 679,00 €

Les propositions de dépenses en investissement sont inscrites sur une Autorisation de Programme (AP) dénommée « Abattoir Départemental », millésimé 2026. Son montant d'AP prend l'intégralité du projet de construction de l'abattoir départemental (charges foncières, études et travaux) pour 15,070 M€ et est échéancé ainsi :

Dépenses Investissement - BP 2026			
Autorisation de Programme "Abattoir Départemental" Millésime 2025			
AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
15 070 085	2 238 019	9 719 779	3 112 287

Pour rappel, par délibération n°SMAP74-2025-016, le Comité Syndical a approuvé le transfert des études préliminaires et des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, et fixé les modalités de rachat par le Syndicat Mixte. Le montant de ce rachat s'établit à 501 224,32 € TTC.

SECTION D'EXPLOITATION :

• RECETTES pour un montant de.....	139 500,00 €
- 74 Dotations, subventions et participations	139 500,00 €

La participation à la section d'exploitation des membres est précisé dans les statuts. Pour le budget 2026 la répartition est la suivante :

- Département.....	34 875,00 €
- EPCI et Communes *	104 625,00 €

- CA Grand Annecy	27 206,69 €
- CA Thonon Agglomération.....	12 317,96 €
- CA Annemasse Agglo.....	12 012,74 €
- CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance.....	7 023,14 €
- CC Cluses-Arve et Montagnes	6 726,85 €
- CC Genevois	6 250,63 €
- CC Rumilly Terre de Savoie.....	4 159,09 €
- CC vallées de Thônes.....	3 892,70 €
- CC du Pays Rochois	3 712,17 €
- CC du Haut-Chablais.....	3 589,41 €
- CC des Montagnes du Giffre	2 693,05 €
- CC 4 Rivières	2 665,80 €
- CC Arve Salève.....	2 594,29 €
- CC Usses et Rhône.....	2 304,51 €
- CC de Cruseilles	2 195,37 €
- CC des Sources du Lac d'Annecy.....	2 051,39 €
- CC de Fier et Usses.....	2 031,85 €
- CC de La Vallée Verte.....	1 197,36 €

* Répartition calculée sur la base du recensement de la population DGF connu fin 2025.

• DEPENSES pour un montant de.....	139 500,00 €
- 011 Charges à caractère général.....	85 000,00 €
- 012 Charges de personnel.....	54 500,00 €

La Commune de Saint-Pierre en Faucigny a réalisé des dépenses en fonctionnement pour le compte du Syndicat Mixte, en l'absence d'un budget propre, pour un montant global de 4 365,99 € TTC. Ces dépenses concernent les modalités de communication – impression d'affiches et publication d'avis dans des journaux – pour l'enquête publique ICPE (Installation Classée pour la protection de l'environnement) et les frais associés à l'organisation de la réunion du Comité Syndical du 17 novembre 2025.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

Les titres seront émis en mai auprès des membres du Syndicat, avec un paiement attendu dans les 30 jours pour permettre au Syndicat Mixte de fonctionner.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Comité syndical,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif 2026 et ses annexes.

APPROUVE le remboursement à la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny des frais avancés pour le compte du Syndicat Mixte pour un montant global de 4 365,99 € TTC.

Ainsi fait et délibéré,
 Pour extrait conforme,
 Signé,
**Le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir
Public de Haute-Savoie,**

Marin GAILLARD

Publication du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Directeur de la Publication : M. Marin GAILLARD, Président du Syndicat Mixte
Rédaction : Services du Département mis à disposition du Syndicat Mixte

Publié sur le site internet du Département de la Haute-Savoie le 28 janvier 2026

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie
Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny – 1 place de la Mairie
CS 90307
74807 Saint-Pierre-en-Faucigny Cedex